



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
CHEF DU TERRITOIRE
DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

AVIS DE MARCHÉ

Section I. Pouvoir adjudicateur

I.1 Nom et adresse

État – Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna
BP 16 – Havelu
98600 UVEA
Tél : 00 681 72 27 27
Profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

I.2 Obtention du dossier

Les documents du marché sont disponibles gratuitement auprès de :

- **L'Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna**

Service des Finances – Cellule des marchés publics

BP 16 – Havelu

98600 WALLIS-ET-FUTUNA

Tél : 00 681 72 11 16

Courriel : marches-publics@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr

- **soit en accès direct à l'adresse suivante:** <http://www.marches-publics.gouv.fr/>

I.3 Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Le point de contact susmentionné

I.4 Type de pouvoir adjudicateur

Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale y compris leurs subdivisions régionales ou locales

I.5 Activité principale

Services généraux des administrations publiques

Section II. Objet de la consultation

II.1 Étendue du marché

Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de deux micros centrales hydroélectriques à Vai et Vainui – Île de Futuna.

Numéro de référence : 2019-E-AO-20-00-TP

II.2 Type de marché : Marché public de services

II.3 Code CPV Principal : 71247000-1

II.4 Lieux d'exécution : Île de Futuna

II.5 Informations sur les lots

Ce marché est divisé en lots : Non

II.6 Critères d'attribution

Valeur technique : 60 points

Critère Prix : 40 points

II.7 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

II.8 Modalités essentielles de financement et de paiement

Le marché s'inscrit dans un programme financé par le FEI 2019.

Section III. Procédure

III.1 Type de procédure

Le marché est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert passé en vertu des dispositions des articles R2124-2, R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique 2019.

III.2 Date limite de réception des offres : 13 août 2019 à 12h00 (heure de Wallis)

- Soit transmission papier contre récépissé ou par pli recommandé avec A/R auprès de :

Service des Finances – Cellule des Marchés Publics
Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna
BP 16 – Havelu 98600 WALLIS-ET-FUTUNA

- Soit transmission sous forme dématérialisée :

Les plis doivent être déposés sur la plateforme de dématérialisation des marchés de l'État (PLACE) à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

La transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB ou tout autre support matériel ou par courriel) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ».

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique (si besoin) sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Les candidats sont informés que, pour des raisons techniques, plus le poids du pli électronique est important, plus son dépôt est long. Le candidat doit tenir compte de ce temps de dépôt pour la remise de son pli électronique, avant la date et heure limites de dépôt des plis, fixées sur la page de garde du présent document.

Les plis dont le téléchargement serait effectué après la date et l'heure limites précitées, ne seront pas retenus et feront l'objet d'un archivage.

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement.

III.3 Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section IV. Renseignements complémentaires

IV.1 Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif des îles de Wallis et Futuna
BP 600, Mata'Utu - 98600 WALLIS
Tel.: 00 (681) 72.14.85
Fax.: 00 (681) 72.14.86
Courriel : tamatautu@mail.wf

IV.2 Date d'envoi du présent avis : 25/06/2019